



Hugues Joublin
 Docteur en éthique médicale, inventeur
 du concept de proximité (*)

Une politique nationale du «care» est-elle souhaitable ?

Le 6 octobre 2010 a été déclaré « Journée nationale des aidants ». L'événement, promu par le secrétariat d'Etat chargé des Aînés, concrétisait l'une des promesses faites, quelques mois plus tôt, lors des assises nationales de proximité. Le 23 novembre, un groupe mutualiste réunissait à son tour les premiers états généraux des aidants et des aidés et lançait un « appel à l'action » par une pétition nationale. Que se passe-t-il dans l'univers longtemps si discret de la solidarité de proximité? Comment interpréter ce regain d'intérêt?

A l'heure où la maîtrise des dépenses de l'Etat semble plus radicale que jamais, ces initiatives visant à faire reconnaître l'activité jusqu'alors occultée de millions de concitoyens au bénéfice de leur proche dépendant pourraient paraître anachroniques. Elles ne le sont pas. Comme ne l'est pas davantage l'émergence largement médiatisée du concept anglo-saxon de « care » dans le projet 2012 du Parti socialiste.

Si la sollicitude, la solidarité familiale ou le souci des autres s'inventent dans l'agenda politique et public, c'est que le thème fait désormais écho à des préoccupations sociétales majeures. Plus de 3,5 millions de Français aident quotidiennement un proche devenu dépendant du fait d'une maladie ou de l'âge. Certes, la solidarité de proximité constitue l'un des maillons séculaires du « vivre-ensemble », mais elle devient une valeur à promouvoir, alors que l'Etat providence prétend atteindre ses limites.

Intrusion normative. Comment encourager cette activité inscrite dans des pratiques individuelles privées? Comment prôner une solidarité interindividuelle et la soutenir, sans prendre le risque d'en instrumentaliser les acteurs?

La voie est étroite pour développer une « politique du care » qui ne soit pas purement incantatoire ni prescriptive d'une nouvelle idéologie. Elle chemine entre le risque d'une forme de démission de l'Etat vis-à-vis de ses responsabilités de solidarité collective et celui d'une intrusion normative dans les mailles les plus intimes du tissu social. Elle peut ouvrir sur le développement de nouveaux métiers, la reconnaissance de compétences autrefois méprisées; mais elle peut également attirer les vau-tours d'une marchandisation de la solidarité ou les prescripteurs d'un nouveau devoir moral.

Demander à l'Etat de reconnaître l'activité indispensable de soutien, d'attention, de bienveillance des « aidants » vis-à-vis de leurs proches, c'est l'engager dans une forme de responsabilité nouvelle vis-à-vis de celles et ceux qui suppléent jusqu'à présent aux limites de la solidarité collective. La démarche s'avère

exigeante, car il est plus difficile de panser les misères de l'individu que de penser des solutions systémiques.

Cette responsabilité des pouvoirs publics ne peut être conduite selon des logiques traditionnelles de planification et de législation. Il convient donc d'éviter les normes, les jugements et les attributs univoques d'une morale collective, quand la relation au vulnérable nous oblige à la compréhension de situations évolutives, au respect d'histoires singulières et à une éthique de l'éphémère. C'est dans la proximité et la compréhension du particulier que peuvent s'avérer efficaces toutes démarches interventionnistes. Les problématiques d'accompagnement en zone rurale

« La voie est étroite pour développer une politique du care qui ne soit pas purement incantatoire ni prescriptive d'une nouvelle idéologie. »

différent de celles rencontrées en ville. Les besoins des proches d'adultes atteints de maladies chroniques sont difficilement compa-

rables à ceux de parents d'enfants handicapés. Ainsi, il serait inutile, voire contre-productif d'envisager une politique du « care » qui cherche d'abord à statuer, saisisse le sujet par son financement, impose des solutions nationales sans discernement. C'est moins de financements et de réformes dont la solidarité de proximité a besoin, que d'encouragements. Encourager les mille actions que portent les associations sur le terrain; favoriser un dialogue entre les acteurs de toutes disciplines; inciter les familles à briser la spirale d'enfermement et de solitude que la maladie entraîne. Le débat émergeant sur la sollicitude, l'entraide et la solidarité au sein des familles n'en est probablement qu'à ses balbutiements. Souhaitons que le temps de la réflexion l'emporte sur celui des annonces, que des engagements responsables suivent des initiatives parfois encore opportunistes. En matière de solidarité de proximité, rien ne serait moins éthique qu'un engagement sans lendemain, rien ne serait plus dommageable qu'une volonté réformatrice par principe.

(*) Auteur du *Proche de la personne malade dans l'univers des soins* [Eres] août 2010 et de *Réinventer la solidarité de proximité. Manifeste de proximité*, Albin Michel, mai 2005.

Pour contribuer à la page « Tribune », envoyez vos propositions de textes (4400 signes espaces comprises) à l'adresse suivante :

redac-g2s@lagazette-sante-social.com

La rédaction se réserve le droit de ne pas publier les textes reçus.